



INTENSIFIER

Rapport annuel 2006–2007



Canadian
HIV/AIDS
Legal
Network | Réseau
juridique
canadien
VIH/sida

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Le Réseau juridique canadien VIH/sida est un leader mondial parmi les organismes de plaidoyer voués aux enjeux juridiques et de droits humains liés au VIH/sida.

NOUS AVONS LA VISION D'UN MONDE OÙ

- les droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida et autrement affectées par l'épidémie seront respectés, protégés et pleinement appliqués; et où
- les lois et les politiques feront en sorte que la prévention du VIH ainsi que les soins, les traitements et le soutien, pour les personnes touchées, soient fondés sur les droits.

Réseau juridique canadien VIH/sida
1240, rue Bay, bureau 600
Toronto (Ontario) M5R 2A7
Téléphone : +1 416 595-1666
Télécopieur : +1 416 595-0094
Courriel : info@aidslaw.ca
www.aidslaw.ca

La production et la mise en page de ce rapport ont été possibles grâce à la généreuse contribution de Soapbox Design Communications Inc.

La publication a été rendue possible par une contribution financière de l'Agence de santé publique du Canada.

Les points de vue exprimés dans cette publication sont ceux du Réseau juridique canadien VIH/sida et ne reflètent pas nécessairement les positions officielles de l'Agence de santé publique du Canada.

© 2007 Réseau juridique canadien VIH/sida

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le XVI^e Congrès international sur le sida, à Toronto, a été pour le monde une occasion particulière de voir de près le travail du Réseau juridique canadien VIH/sida.

C'est avec fierté que nous avons vu les membres de notre équipe y évoluer sur la scène mondiale, dans un si grand nombre de séances de premier ordre et autant de rôles – experts de panel, conférenciers, modérateurs, rapporteurs et commentateurs, pour ne nommer que ceux-là. La présence remarquable de la voix du Réseau juridique, dans les médias grand public du pays et du monde, à la veille, au cours et au lendemain du Congrès, fait foi de l'importance des enjeux dont nous nous occupons.

Notre travail n'est toutefois pas axé sur un congrès ou un événement donné. Il se concentre plutôt sur des moyens à long terme pour porter les droits humains liés au sida à l'attention des responsables des politiques ainsi que du public, et pour faire en sorte que les intérêts des personnes dont les droits sont menacés ne soient pas laissés pour compte dans les processus de décision. Dans ce cadre, nous bénéficions de partenariats inspirants avec des individus et des organismes nourris de courage, aux quatre coins du pays et du monde.

Grâce au travail de plusieurs valeureux activistes, les préoccupations de droits humains en lien avec le sida sont de plus en plus difficiles à ignorer. Mais, dans la plupart des pays, les droits humains des personnes affectées par le VIH/sida sont encore laissés pour compte, dans les priorités du financement et des politiques. Voilà ce qui nous pousse à continuer la bataille pour défendre les droits des hommes, en Jamaïque et en Chine, qui ont des rapports sexuels avec des hommes; des personnes, au Canada et en Russie, qui font usage de drogue; des détenus, au Canada et dans d'autres pays, qui n'ont toujours pas accès à des services complets de prévention et de soins pour le VIH; sans oublier les travailleuses et travailleurs sexuels, et des femmes et filles du monde entier qui sont des cibles faciles pour le VIH en raison de leur situation subordonnée.

Notre conseil d'administration a salué cette année le départ de l'une des personnes les plus inspirantes, et qui y ont siégé le plus longtemps – Ruth Carey, qui a quitté également son poste de directrice générale de HALCO, la HIV & AIDS Legal Clinic (Ontario), après 10 ans de service. Par son travail hors pair, incarnation même de l'engagement au progrès des droits humains en lien avec le VIH, Ruth a bâti pour les personnes vivant avec le VIH/sida un service juridique exemplaire qui s'est attaqué à toutes les causes difficiles, tout en influençant les politiques. Son leadership nous manquera.

Le conseil d'administration a également dit au revoir et grand merci à Wayne Campbell de la British Columbia Persons With AIDS Society et à Michèle Lalonde, pour leurs généreux services, puis a accueilli les talents et l'expérience de William Booth d'AIDS Vancouver, d'Anna-Louise Crago (anciennement de Stella, à Montréal) et de Rosemary Fayant de Streetworks, à Edmonton.

Nous présentons ici en quelques pages un bref aperçu du vaste travail réalisé par le Réseau juridique entre le 1^{er} juin 2006 et le 31 mars 2007. Nous sommes grandement reconnaissantes aux donateurs, membres et partenaires qui nous appuient et nous permettent de continuer notre travail auprès des personnes affectées par le VIH/sida et au nom de ces personnes. Nous espérons que vous trouverez ce compte-rendu stimulant et informatif.



Le-Ann Dolan
Présidente



Joanne Csete
Directrice générale

NOS TRAVAUX

Le Réseau juridique est engagé à transposer des recherches fondées sur des données, au sujet d'enjeux liés au VIH/sida, dans des actions solidement fondées sur une analyse juridique rigoureuse et sur les principes des droits humains.

Par notre travail, nous

- documentons et analysons des problématiques juridiques et de droits humains qui sont importantes pour les personnes et les communautés affectées par le VIH/sida;
- informons, éduquons et mobilisons les individus, les organismes et les communautés, pour qu'ils passent à l'action devant ces enjeux; et
- incitons les gouvernements à remplir leurs obligations à l'égard des droits humains et à mettre en œuvre des lois et des politiques fondées sur des normes juridiques et scientifiques adéquates.

Les éléments décrits ci-après sont les faits saillants de notre travail au Canada et dans le monde, entre le 1^{er} juin 2006 et le 31 mars 2007. (Dès le prochain exercice, nos rapports annuels couvriront la période conventionnelle du 1^{er} avril au 31 mars suivant.)

« Grand merci à l'OSI-IHRD, au Réseau juridique et à Stephen Lewis pour cet important travail. Voilà un point tournant dans l'examen des politiques sur la drogue, à l'échelle internationale, et des processus de décision. Le contenu est particulièrement vital pour les responsables des politiques, en Asie, où les politiques sur la drogue et sur le VIH mettent en avant des objectifs et stratégies qui se contredisent. » [trad.]

–Ton Smits, Asian Harm Reduction Network, Chiangmai, Thaïlande (re : « Closed to Reason: The International Narcotics Control Board and HIV/AIDS »)

POLITIQUES SUR LES DROGUES, RÉDUCTION DES MÉFAITS

Données vs idéologie – la confrontation entre ces deux registres a été un thème dominant dans plusieurs développements touchant des activités du Réseau juridique sur les politiques en matière de drogues et la réduction des méfaits. (L'expression « réduction des méfaits » désigne une approche pragmatique et humaine, à la santé publique, visant à réduire des répercussions individuelles et sociales qui sont associées à l'usage de drogues illégales, notamment l'infection par le VIH, sans présumer que toute personne qui consomme de la drogue est capable de se tourner immédiatement vers l'abstinence.)

Au Canada, le Réseau juridique a fait pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il prolonge l'exemption en vertu de laquelle fonctionne l'Insite, un lieu sécuritaire pour l'injection, à Vancouver. Sans cette exemption, les employés et clients de l'Insite risqueraient d'être la cible de poursuites pénales. Un imposant corpus de recherches examinées par des comités de pairs démontre que l'Insite a réduit les comportements à risque de transmission du VIH (et du VHC), réduit l'injection de drogue dans des lieux publics, évité des décès liés à des surdoses, orienté des personnes qui font usage de drogue vers le traitement de la toxicomanie et d'autres services sociaux et de santé, et que l'initiative n'a pas entraîné d'augmentation de la consommation de drogue.

En dépit de l'appui aux mesures de réduction des méfaits, comme l'Insite, de la part de célébrités politiques comme Stephen Lewis, alors envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU pour le sida en Afrique, et l'ancien président états-unien Bill Clinton, le gouvernement est demeuré coi sur le sort de l'Insite, alors que l'exemption initiale de trois ans accordée au projet pilote allait se terminer le 12 septembre 2006.

Devant cette situation, le Réseau juridique a convoqué une conférence de presse, le 15 août sur le site du XVI^e Congrès international sur le sida, à Toronto, pour exhorter Ottawa à fonder sa décision quant à l'Insite, non pas sur l'idéologie mais plutôt sur les données et sur les obligations à l'égard des droits humains. Pour mettre en relief l'urgence de la situation, le Réseau juridique a combiné son événement médiatique avec celui d'un panel d'experts de Vancouver, dont le Dr Julio Montaner, directeur du British Columbia Centre for Excellence in HIV/AIDS et président nouvellement élu de l'International AIDS Society.

Le gouvernement a attendu deux semaines après la fin de SIDA 2006, et a annoncé sa décision quant au futur de l'Insite en fin d'après-midi le vendredi précédant le week-end de la Fête du travail : il allait reporter sa décision sur l'exemption de l'Insite jusqu'au 31 décembre 2007, et Santé Canada n'allait autoriser l'ouverture d'aucun autre lieu sécuritaire pour l'injection jusqu'à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie nationale antidrogue et un autre examen de l'Insite. Dans un communiqué conjoint, le Réseau juridique et trois autres ONG nationaux de lutte contre

le sida ont critiqué l'« indécision » d'Ottawa et exhorté le gouvernement canadien à être à la hauteur de sa responsabilité de prévenir le VIH, plutôt que de « balayer du revers de la main les preuves qui existent et de se borner à des considérations idéologiques ».

À peine six mois plus tard, la nouvelle « **Stratégie nationale antidrogue** » a été dévoilée, dans le budget fédéral du 19 mars 2007. On en avait éliminé la réduction des méfaits, qui était l'un des quatre soi-disant « piliers » des politiques canadiennes en matière de drogue. « Le Canada a besoin d'une stratégie en matière de drogue qui soit sensible et responsable, fondée sur les données, respectueuse des droits humains et propice à l'amélioration de la santé publique », soulignait le Réseau juridique dans une lettre publiée dans le *Toronto Star*. « Au lieu de cela, le gouvernement donne aux Canadiens une stratégie qui continue d'ignorer la manne de données et preuves au sujet des réponses réellement efficaces et humaines, à l'égard de l'usage de drogue. Cela entraînera que le problème de drogue au Canada continuera d'empirer. »

Au Canada toujours, le Réseau juridique a témoigné aux audiences du Comité permanent des communes sur la justice et les droits de la personne, en septembre 2006, afin de souligner comment le **Projet de loi C-9, Loi modifiant le Code criminel (emprisonnement avec sursis)**, nuirait aux efforts pour répondre à l'épidémie du VIH parmi les personnes qui font usage de drogue. Dans sa version initiale, le projet de loi prévoyait l'incarcération pour certaines des infractions liées à la drogue en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, y compris le trafic et la possession aux fins de trafic, sans égard à la quantité de certaines substances, comme l'héroïne, la cocaïne et la méthadone.

Dans son exhortation au Comité de la Justice afin que le texte du projet de loi soit amendé de manière à ne pas s'appliquer aux infractions liées à la drogue, le Réseau juridique a fait valoir que le fardeau de l'incarcération obligatoire serait retombé principalement sur des personnes impliquées dans un trafic à petite échelle et la distribution dans la rue pour assouvir leur dépendance à une drogue. Il a également cité des données états-unienues qui montrent que les peines minimales obligatoires pour des infractions liées à la drogue ne réduisent pas l'usage de drogue ou la criminalité liée à la drogue, mais entraînent carrément une augmentation de l'incarcération de contrevenants non violents. Il a signalé que ce serait une politique publique néfaste que de simplement mettre en prison un plus grand nombre de personnes qui font usage de drogue, car les prisons canadiennes ne fournissent pas de matériel d'injection stérile; il a ajouté que l'incarcération obligatoire irait à l'encontre des principes fondamentaux de la détermination de la peine, et qu'en retirant aux juges la discrétion d'adapter la peine en proportion des circonstances de chaque condamnation, le projet de loi porterait atteinte à des droits de la personne.

« J'ai reçu aujourd'hui votre trousse de loi modèle et j'en suis fort impressionné. J'envisage des moyens de mettre vos lois modèles en application et d'impliquer le Réseau juridique dans ces efforts. J'espère que les documents toucheront le vaste bassin qu'ils méritent! » [trad.]

–Jonathan Cohen, Open Society Institute, New York (re : « Legislating for Health and Human Rights: Model Law on Drug Use and HIV/AIDS »)

En conséquence, le Comité a apporté des amendements, et la législation est à présent beaucoup plus étroite : elle n'élimine la possibilité de condamnation avec sursis que pour certaines « infractions graves de sévices à la personne » (notamment l'agression sexuelle), les infractions de terrorisme et les infractions liées aux gangs criminels, lorsqu'elles sont passibles d'une peine d'emprisonnement allant jusqu'à dix ans. Le projet de loi amendé a été adopté par la Chambre des communes le 3 novembre 2006 et a été envoyé au Sénat.

Sur la scène internationale, le Réseau juridique est allé au siège new-yorkais des Nations Unies, en février 2007, pour procéder au lancement de **Closed to Reason: The International Narcotics Control Board and HIV/AIDS** [Rébarbatif à la raison : l'Organe international de contrôle des stupéfiants]. Ce rapport publié de concert avec l'International Harm Reduction Development Program de l'Open Society Institute, révèle que l'OICS, une instance financée par l'ONU pour surveiller le respect des traités onusiens en matière de drogue, entrave des efforts efficaces de lutte contre le VIH/sida. Stephen Lewis, ex-envoyé spécial de l'ONU pour le sida en Afrique, a participé à cet appel en faveur d'un rehaussement de la reddition de compte et de la transparence de l'OICS.

Au Canada, l'annonce du lancement est sortie en fin d'après-midi le 26 février, dans une exclusivité accordée par le Réseau juridique à l'émission *Global National with Kevin Newman*. Le lancement médiatique a été l'objet d'articles de la Presse canadienne, de l'Associated Press, de Reuters et de la Deutsche Presse Agentur; des articles ont été publiés notamment dans *The International Herald Tribune*, le quotidien de Londres *Guardian*, *The Toronto Star* et *The Washington Post*.

Le lancement de ce rapport a eu un impact quasi immédiat sur l'OICS, qui dévoilait son rapport annuel deux jours plus tard à Washington. La tribune de la presse onusienne l'a exhorté à donner une conférence de presse au siège new-yorkais de l'ONU, ce qu'il n'avait pas prévu – et l'OICS a cédé aux pressions. Dans une séance de breffage sans précédent, le 7 mars, les correspondants de la presse aux Nations Unies ont bombardé le président de l'OICS, Philip Emafo, et le secrétaire Koli Kouame, de questions sur le secret qui entoure les procès verbaux de l'organe et sur ses positions en lien avec le VIH.

En décembre 2006, le Réseau juridique a publié une nouvelle ressource en anglais et en russe : une loi modèle. **Legislating for Health and Human Rights: Model Law on Drug Use and HIV/AIDS** [Légiférer pour la santé et les droits humains : loi modèle sur l'usage de drogue et le VIH/sida] vise à aider les responsables des politiques et les militants à aborder la tâche de réformer les lois actuelles ou d'en développer de nouvelles de manière à relever les défis légaux que pose le VIH, parmi les personnes qui font usage de drogue.

Cette ressource réfère à des exemples de lois de ressorts qui ont tenté d'établir un cadre juridique clair pour aborder les enjeux du VIH parmi les personnes qui font usage de drogue. Les huit modules, chacun constituant un document distinct, sont accessibles via www.aidslaw.ca/modellaw.

En raison d'obstacles juridiques et sociaux, des millions de gens qui font usage de drogue, dans le monde, n'ont pas d'accès à des programmes et services de santé publique pour prévenir la transmission du VIH ou réduire d'autres méfaits associés à l'injection de drogue, en dépit de preuves considérables que de tels services sont possibles et efficaces.

Pour en savoir plus, consultez www.aidslaw.ca/drogues

DROITS DES FEMMES

Dans l'impossibilité d'être propriétaires. De refuser des rapports sexuels. Et souvent plus vulnérables au VIH que leurs consœurs non mariées qui sont sexuellement actives.

Ce sont des réalités pour bien des femmes mariées, dans nombre de pays de l'Afrique. À l'échelle de l'Afrique subsaharienne, les femmes sont vulnérables au VIH/sida et affectées par lui de manières disproportionnées, en raison des inégalités entre les sexes qui sont illustrées et appuyées par des lois souvent surannées et qui font fi des normes des droits humains.

En décembre 2006, le Réseau juridique a organisé une rencontre de consultation avec des expertes de partout en Afrique subsaharienne, dans le cadre d'une initiative d'élaboration d'une **loi modèle sur les droits des femmes et le VIH/sida**. Une fois complétée, la trousse de référence servira d'instrument de plaidoyer aux groupes africains qui font pression pour des réformes du droit afin de répondre aux inégalités entre les sexes et à la subordination de la femme – deux catalyseurs de l'épidémie du VIH/sida. La consultation a réuni des juristes et des leaders communautaires du Kenya, de la Tanzanie, de la Zambie, du Botswana, de l'Afrique du Sud, du Ghana, du Swaziland, de l'Ouganda et des États-Unis ainsi que des représentants de l'ONUSIDA, pour un partage d'expérience et d'expertise.

Le sida a mis en relief la nécessité de réformer le droit de manière à protéger et à promouvoir les droits des femmes – notamment en lien avec des enjeux comme la violence sexuelle et domestique, le mariage, le divorce et l'héritage – en réponse à l'épidémie. Des efforts en ce sens sont en cours aux quatre coins de l'Afrique, et les militantes ont exprimé le besoin d'ébauches de lois qui reflètent les meilleures pratiques en matière de droits humains. Le projet du Réseau juridique vise à répondre à ce besoin et il procurera un point focal pour les collaborations futures avec des activistes de l'Afrique pour les droits des femmes et des personnes qui vivent avec le VIH/sida ou y sont vulnérables.

Pour en savoir plus, consultez www.aidslaw.ca/femmes

la sensibilisation

DU PUBLIC

« Vive le Réseau juridique! Cela démontre l'importance d'efforts coordonnés et la force qu'un tel travail peut procurer. » [trad.]

–Jenn Clamen, Stella, Montréal (re : « Le défi raté du changement – Analyse du rapport du Sous-comité de l'examen des lois sur le racolage »)

PRISONS

À côté de la coche – qu'il soit question du fait que les prisonniers, au Canada, n'ont toujours pas accès à des programmes d'échange de seringues (qui s'avèrent efficaces à réduire des comportements à risque élevé de transmission du VIH, et qui sont disponibles hors des prisons), ou qu'il soit question des arguments invoqués pour continuer de leur refuser cet accès, l'expression résume bien les développements domestiques (ou plutôt leur absence) en ce qui touche le VIH en prison.

En décembre 2006, un texte d'opinion du Réseau juridique a été publié dans le *Toronto Star*, à l'occasion de la Journée mondiale du sida. On y expliquait le lien incontournable entre la santé des détenus et la santé publique, qui incitait à ouvrir des salons de tatouage dans toutes les prisons canadiennes. Tristement, cela est de toute évidence tombé dans l'oreille d'un sourd – sans grand données à l'appui de sa décision, le gouvernement fédéral a mis la hache dans le **projet pilote de tatouage sécuritaire en prison**, qu'avait amorcé le Service correctionnel du Canada (SCC).

Le SCC avait initié le projet pilote de tatouage sécuritaire, en 2005, dans six établissements : Renous (N.-B.), Cowansville (Québec), Bath (Ontario), Stony Mountain (Manitoba) et deux prisons à Abbotsford (C.-B.). Le gouvernement canadien a sabordé l'initiative avant la sortie publique d'une évaluation finale, et même avant que tous les sites aient complété leur année d'essai.

Le Réseau juridique a qualifié cette annulation de choix irresponsable sur le plan fiscal et de menace à la santé publique et aux droits humains. Cette histoire a reçu une importante couverture médiatique – plus de 50 articles de journaux et sept reportages radiophoniques ou télévisés, où des porte-parole du Réseau juridique étaient cités.

Au Canada, les personnes incarcérées sont entre sept et dix fois plus susceptibles d'avoir l'infection à VIH que les gens hors de prison. L'absence d'équipement stérile pour le tatouage est l'un des facteurs à blâmer. (L'absence de programmes d'échange de seringues – un problème sur lequel le Réseau juridique a fait un travail considérable – est un autre facteur d'importance.) Les détenus bricolent de manière artisanale des aiguilles à tatouage et des encres, qui sont réutilisées et partagées, ce qui augmente le risque de transmission du VIH. Déjà en 1994, le Comité d'experts sur le sida et les prisons (créé par le SCC lui-même) recommandait d'établir des programmes de tatouage sécuritaire, en réaction aux taux plus élevés de prévalence du VIH en prison.

Du côté international, le Réseau juridique et l'Irish Penal Reform Trust (IPRT) ont soumis en janvier 2007 une déposition conjointe à la Cour européenne des droits humains, dans l'affaire *Shelley v. The United Kingdom*.

John Shelley est un détenu au Royaume-Uni. En 2005, il a intenté une action en justice contre le gouvernement britannique pour son échec à fournir aux détenus des seringues stériles, qui peuvent prévenir la propagation du VIH (ainsi que des hépatites B et C et d'autres infections hématogènes). M. Shelley affirme que cela constitue une violation de la *Convention européenne des droits de l'Homme*.

Les tribunaux britanniques ont rejeté la plainte de Shelley, en affirmant qu'il n'existe pas suffisamment de données démontrant les bienfaits des programmes d'échange de seringues en prison, et avançant que ces programmes « pourraient entraîner une hausse de l'usage de drogue » [trad.] en prison. L'affaire est portée en appel devant la Cour européenne des droits de l'Homme, sise à Strasbourg, en France; le Réseau juridique et l'IPRT, qui suivaient le déroulement de l'affaire, ont demandé et reçu l'autorisation de présenter une déposition conjointe.

La déposition est fondée en partie sur un rapport du Réseau juridique, *L'échange de seringues en prison : leçons d'un examen complet des données et expériences internationales*, qui demeure l'une des publications les plus exhaustives sur ce sujet. La déposition puise également dans un récent examen réalisé par l'Agence de santé publique du Canada, qui a conclu que des programmes pilotes d'échange de seringues devraient être amorcés en prison, au Canada.

Si la Cour tranche en faveur de Shelley, les répercussions s'étendront bien au delà du Royaume-Uni. Tous les pays qui ont ratifié la *Convention européenne des droits de l'Homme* en ressentiraient l'effet – et possiblement aussi les pays de l'ex-URSS qui souhaitent devenir membres de l'Union européenne.

Pour en savoir plus, consultez www.aidslaw.ca/lesprisons

TRAVAIL SEXUEL

Après deux élections fédérales, trois premiers ministres et près de quatre ans de travail en périodes interrompues, un comité parlementaire formule sept recommandations qui n'ont pas apporté grand chose pour protéger les travailleuses et travailleurs sexuels, au Canada, ni pour promouvoir leur dignité et leur égalité.

C'était en décembre 2006 et le Réseau a donné une note d'échec au **rapport final du Sous-comité des communes des lois sur le racolage**, en déplorant qu'il ne soit pas à la hauteur des mesures nécessaires à la santé, à la sécurité et aux droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels.

Le Sous-comité a été créé en 2003, pour procéder à l'examen des lois pénales du Canada en ce qui a trait au travail sexuel, comme suite à une panoplie de meurtres brutaux et de disparitions de travailleuses sexuelles, à Vancouver et Edmonton. Son mandat était d'examiner les dispositions du *Code criminel* canadien concernant la prostitution, afin d'améliorer la sécurité des travailleuses et travailleurs sexuels et de la collectivité dans son ensemble, et de soumettre des recommandations visant à réduire l'exploitation et la violence que rencontrent les travailleuses et travailleurs sexuels.

Or, lorsque le Sous-comité a finalement rendu public son rapport, le Réseau juridique et deux regroupements de travailleuses et travailleurs sexuels, Maggie's et Stella (qui est membre du Réseau juridique), ont constaté qu'il était bourré de lacunes. Dans un document intitulé *Le défi raté du changement – Analyse du rapport du Sous-comité de l'examen des lois sur le racolage*, les trois organismes ont souligné que le Sous-comité n'avait recommandé aucun changement législatif concret afin de

protéger les droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels au Canada.

Trois mois plus tard, le Réseau juridique a donc orchestré une **journée d'exercice stratégique**, à Toronto, pour les travailleuses et travailleurs sexuels et leurs alliés des quatre coins du pays, pour examiner comment poursuivre les pressions en faveur de réformes aux lois pénales canadiennes sur la prostitution.

Une vingtaine de personnes y a participé. Une bonne partie des discussions s'est fondée sur le corpus considérable de recherches et d'analyses publiées sur la question, notamment *Le défi raté du changement – Analyse du rapport du Sous-comité de l'examen des lois sur le racolage* et le rapport publié par le Réseau juridique en 2005, *Sexe, travail, droits : réformer les lois pénales du Canada sur la prostitution*.

Pour en savoir plus, consultez www.aidslaw.ca/travailsexuel

TRAITEMENTS ET GROUPE POUR L'ACCÈS MONDIAL AUX TRAITEMENTS (GAMT)

Trop de gens, dans trop de pays en développement, souffrent sans raison de maladies que nous pouvons traiter, parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer les médicaments dont ils ont besoin.

Entre autres initiatives, le Réseau juridique a poursuivi ses efforts pour aider à résoudre ce problème en corrigeant des problèmes inhérents au **Régime canadien d'accès aux médicaments**. Adopté en mai 2004, initialement sous le nom de *Loi de l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique*, le Régime visait à autoriser des fabricants canadiens de médicaments génériques à produire et exporter des versions plus abordables de médicaments de marque, désespérément nécessaires dans les pays en développement. Mais à ce jour, aucun médicament n'a été exporté du Canada.

En août 2006, le Réseau juridique a rencontré des conseillers principaux en politiques auprès du ministre fédéral de la Santé, afin de proposer des réformes qui rendraient le recours au Régime plus convivial, et plus probable, pour les acheteurs éventuels dans des pays en développement et pour les fabricants de médicaments génériques. Le mois suivant, le Réseau juridique a rencontré des députés fédéraux afin de discuter plus en détail d'idées pour amender le Régime. Puis, deux mois plus tard, Ottawa a amorcé un examen du Régime (ce qui était prévu dans la loi initiale). Le Réseau juridique a présenté ses recommandations en janvier 2007, à l'effet d'un processus plus simple et direct que celui qui est en vigueur. Il a également contribué à un mémoire distinct, déposé par le Groupe pour l'accès mondial aux traitements (GAMT). Le dépôt d'un rapport du gouvernement, aux Communes, était attendu en mai 2007.

En plus de transmettre ses recommandations directement aux ministres fédéraux de l'Industrie ainsi que de la Santé, le Réseau juridique a travaillé avec des députés afin de demander la tenue d'audiences parlementaires sur la réforme de la loi. Des audiences du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes ont été mises à l'agenda d'avril 2007.

Pour en savoir plus, consultez www.aidslaw.ca/traitements

En août 2006, quelques jours avant l'inauguration de SIDA 2006 à Toronto, le GAMT (dont le Réseau juridique est un membre fondateur) a publié son **programme d'action**, lors d'une conférence de presse avec la Campagne abolissons la pauvreté et la collaboration de Stephen Lewis, alors envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies pour le sida en Afrique. Grâce au travail des équipes des communications du Réseau juridique, de Carrefour canadien international ainsi que de CARE Canada, la conférence de presse et le programme d'action – *La crise mondiale du sida : quatre actions proposées au Canada* – ont été l'objet d'une grande couverture médiatique.

Au moment de ce lancement, le plan d'action était endossé par plus de 80 organismes de la société civile, des quatre coins du Canada. Peu après, le Nouveau parti démocratique du Canada y a officialisé son appui, lors de sa convention nationale sur les politiques, en septembre 2006. Des milliers de cartes postales ont été disséminées au Canada, afin que les gens en envoient au premier ministre pour que le Canada concrétise les quatre mesures proposées.

Pour en savoir plus, consultez www.aidslaw.ca/gamt

TEST DE SÉRODIAGNOSTIC DU VIH

Consentement éclairé. Counselling pré-test et post-test. Confidentialité assurée du résultat.

Les lois sur les droits de la personne nécessitent que le test du VIH respecte ces trois éléments. Or plusieurs provinces canadiennes (Ontario, Nouvelle-Écosse, Alberta et Saskatchewan) ont adopté des lois à l'effet qu'une personne puisse se voir imposer un test du VIH, et que son résultat soit divulgué à une autre. En général, ces lois autorisent ainsi le **test forcé** dans des situations où quelqu'un a été exposé à des liquides corporels d'autrui dans le cadre de certains emplois, de l'aide d'urgence, ou d'un crime présumé.

Le Réseau juridique est opposé à ce genre de test sous la coercition, parfois appelé test obligatoire ou requis. La violation de plusieurs droits fondamentaux des personnes soumises au test – comme le droit à l'intégrité physique et à la vie privée – pèse ici plus lourd dans la balance que les bienfaits pour la personne qui affirme avoir été exposée à ce qui, dans presque tous les cas, s'avère un risque excessivement mince.

Bien que le Réseau juridique ait déjà réussi à empêcher que le gouvernement fédéral n'ajoute au *Code criminel* des articles sur le test forcé, cette année, il était évident que nous devions aborder la question au palier provincial, compte tenu de la tendance de provinces, ces récentes années, à adopter des lois sur le test obligatoire en réponse à un lobbying soutenu de diverses provenances, et notamment des associations policières.

En Ontario, le Réseau juridique a présenté un mémoire au gouvernement provincial, en opposition à ses amendements qui visent à renforcer sa loi existante en matière de test forcé. Le Réseau juridique a appuyé en revanche l'exhortation des syndicats d'infirmières et d'employés du secteur public à adopter une loi exigeant l'utilisation de seringues à dispositif de sécurité, en milieu de travail – non seulement pour le respect du droit de ces travailleurs à un milieu de travail sécuritaire, mais aussi comme alternative préférable aux tests contre la volonté des individus.

« Merci beaucoup pour cette critique du rapport du Sous-comité. Je suis ravie que vous ayez pu produire ceci, et en particulier avec Stella et Maggie's. Il fallait que quelque chose soit dit! » [trad.]

–Frances Shaver, Université Concordia, Montréal (re : « Le défi raté du changement – Analyse du rapport du Sous-comité de l'examen des lois sur le racolage »)

« J'ai finalement écrit un éditorial sur [le Régime canadien d'accès aux médicaments] et, comme toujours, l'information que vous m'avez transmise a été énormément utile. » [trad.]

—Peter McKnight, *Vancouver Sun*

En Saskatchewan, le Réseau juridique a rencontré le Commissaire à la vie privée et à l'information, afin de mieux saisir par quels moyens les préjudices de telles lois pourraient être limités, à l'avenir. Le même objectif a sous-tendu les discussions avec des militants de l'Alberta, au sujet de la loi de cette province ainsi que des règlements au stade d'ébauche.

Au Manitoba, le Réseau juridique a déposé un mémoire détaillé, auprès du ministre de la Santé, pour exhorter le gouvernement de cette province à résister aux demandes de loi sur le test obligatoire; nous avons également exprimé nos préoccupations à l'ombudsman de la province, dont le mandat inclut les enjeux touchant la vie privée. Le Réseau juridique a rencontré également de nombreux organismes communautaires, notamment de personnes vivant avec le VIH/sida, ainsi que des défenseurs des libertés civiles, en vue d'une possible réponse collective, advenant la réapparition de la question à l'ordre du jour de la législature. De fait, le dépôt d'un projet de loi par un député, au parlement de la province, à la fin de 2006, incite à croire que le dossier n'est pas mort.

Vu la probabilité que de telles lois soient proposées dans d'autres provinces, le Réseau juridique a préparé un aperçu des lois en vigueur, partout au Canada, qui permettent l'imposition du test, et il a rédigé de la documentation qui aborde les conceptions erronées et les questions fréquemment posées, au sujet de telles lois, afin d'aider les défenseurs des droits humains à formuler des réponses aux mesures proposées.

En outre, l'enjeu est réapparu à l'ordre du jour du gouvernement fédéral. En novembre 2006, le Réseau juridique a déposé un mémoire au Service correctionnel du Canada (SCC) et au ministre de la Sécurité publique, s'opposant aux propositions du Syndicat des agents correctionnels du Canada (SACC) qui visaient l'adoption d'une loi sur l'**imposition du test du VIH aux détenus de ressort fédéral**. La proposition du SACC autoriserait l'imposition du test même lorsque aucun agent correctionnel n'a été exposé à un liquide corporel. Toutefois, elle n'autoriserait pas le test d'un employé de prison si un détenu était exposé à un liquide corporel de cet employé – sans contredire une position de deux poids deux mesures qui enfreint le principe de l'égalité au regard du droit.

Dans le monde, les politiques et pratiques en matière de test de sérodiagnostic du VIH ont refait surface, en tant qu'important point de contentieux, dans le contexte de l'expansion de l'accès aux traitements. En juillet 2006, le Réseau juridique a participé à une consultation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Programme commun des Nations Unies sur le sida (ONUSIDA), visant à discuter de nouvelles recommandations pour la mise en œuvre du « **test et counselling à l'initiative des soignants** »; le Réseau juridique a soutenu que le respect, la protection et la

promotion des droits de la personne doivent être au cœur même de toute initiative en ce sens. Le Réseau juridique a effectué à un suivi à cette consultation en transmettant à l'OMS et à l'ONUSIDA des énoncés de position au sujet de l'ébauche révisée des « orientations » qui conditionneront les politiques et approches en matière de test du VIH, à l'échelle mondiale. Le Réseau juridique s'oppose au test de routine; le test du VIH devrait plutôt être systématiquement offert, mais effectué uniquement si le patient y a donné son consentement affirmatif et éclairé.

Pour en savoir plus, consultez www.aidslaw.ca/test

DROIT PÉNAL

En octobre 2006, le Réseau juridique a servi d'expert de référence ainsi que de rapporteur, à l'occasion d'une consultation régionale sur la **criminalisation du VIH** et d'autres infections transmissibles sexuellement, organisée par le bureau régional européen de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en collaboration avec l'European AIDS Treatment Group. La consultation a réuni des représentants d'organismes de personnes vivant avec le VIH/sida, des experts techniques non gouvernementaux ainsi que des représentants de l'OMS et de l'ONUSIDA. À travers le partage d'expériences de certains pays de l'Europe, les participants ont identifié des besoins urgents d'action collaborative plus poussée, et notamment d'un énoncé de position de l'OMS ou des Nations Unies. Des conclusions et recommandations ont été formulées dans plusieurs domaines, afin de répondre au besoin de recherches plus poussées sur les répercussions que cette criminalisation entraîne au chapitre de la santé publique, et d'un guide pour conseiller la police et les procureurs dans leur traitement de ces cas.

Au Canada, les **affaires pénales** concernant le VIH ont continué d'alimenter un flot constant de demandes de médias du Réseau juridique; on observe une augmentation considérable du nombre de cas où des personnes séropositives au VIH sont accusées parce qu'elles n'ont pas divulgué leur état à un partenaire sexuel, ainsi que de recours par la police à la diffusion de communiqués de presse où apparaissent le nom et la photo du prévenu afin de recruter des plaignants additionnels et d'autres preuves à l'appui de la poursuite.

Au cours de l'année, le Réseau juridique a également participé à plusieurs consultations locales et régionales sur ce sujet; notamment à une rencontre en conjonction avec l'Alberta Harm Reduction Conference, et un forum public d'une journée, à Vancouver, organisé par AIDS Vancouver et la British Columbia Persons With AIDS Society.

Pour en savoir plus, consultez www.aidslaw.ca/droitcriminel

la pression

POLITIQUE

le soutien

INTERNATIONAL



« Remerciements du fond du cœur, de nous tous qui travaillons à la réduction des méfaits partout dans le monde, pour votre rapport magnifiquement écrit et documenté, concernant l'OICS. Je l'ai lu d'un bout à l'autre, ce matin. Félicitations. Vous devriez être très très fiers de ce travail, que j'ai retransmis à des centaines de personnes aujourd'hui. » [trad.]

—D' Alex Wodak, St. Vincent's Hospital, Sydney, Australie (re : « Closed to Reason: The International Narcotics Control Board and HIV/AIDS »

SIDA 2006

21 198 congressistes. 187 pays. 6 journées.

Du 13 au 18 août 2006, c'était le XVI^e Congrès international sur le sida (SIDA 2006), dont la réalité très complexe est dépeinte par ces trois chiffres.

Le fait que ce congrès fut à Toronto a été un atout considérable, pour faire mieux connaître au Canada et au monde plusieurs enjeux sur lesquels le Réseau juridique travaille.

Avant même l'inauguration officielle de SIDA 2006, le Réseau juridique s'affairait à une rencontre satellite d'une journée, réunissant des avocats, experts en droits humains et activistes de la lutte au sida, venus de 28 pays. Ce colloque sans précédent a permis à ce groupe d'experts aux expériences uniques de discuter de moyens de s'apporter du soutien mutuel dans leurs travaux, de réseauter et de partager systématiquement les expériences et analyses en matière de droit et de droits humains.

On y a parlé politiques sur la drogue, discrimination liée au VIH, VIH/sida en prison, accès aux traitements, test de sérodiagnostic, vie privée et confidentialité, criminalisation de la transmission, et droits des femmes. Les participants ont formulé des recommandations sur les besoins de formation, d'accès à de la documentation juridique et sur les droits humains, de communications ainsi que de soutien financier. L'événement n'était que l'amorce d'un dialogue qui s'est poursuivi toute l'année, afin d'explorer des avenues pour le financement d'activités de suivi en réseautage ainsi que de partage d'information.

Le colloque a été soutenu par la Law and Health Initiative de l'Open Society Institute, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Agence canadienne de développement international.

Au cours du congrès proprement dit, le Réseau juridique et la Law and Health Initiative de l'Open Society Institute ont organisé ensemble une réception pour les avocats et étudiants en droit, du Canada, aux locaux du Barreau du Haut-Canada, dans le centre-ville de Toronto. Des exposés de Mark Heywood, directeur de l'AIDS Law Project of South Africa, et de William Flanagan, doyen de la Faculté de droit de l'Université Queen's (Kingston, Ontario), ont été suivis d'un vif échange d'information et d'idées, entre avocats et militants des droits humains impliqués dans la lutte au VIH/sida aux quatre coins du monde et au Canada.

Le Réseau juridique s'est également joint à Médecins sans frontières pour l'organisation d'une discussion en panel consacrée au Régime canadien d'accès aux médicaments. Outre ces deux organismes, le panel était composé de représentants de la Clinton Foundation, de Santé Canada et d'Apotex inc., un fabricant canadien de médicaments génériques. L'honorable David Mwakuya, ministre de la Santé et du Bien-être social de la Tanzanie, a présenté sa perspective d'un gouvernement de pays en développement qui a besoin de médicaments moins coûteux pour élargir l'accès aux traitements. (Pour plus d'information sur ce dossier, voir la section « Traitements et Groupe pour l'accès mondial aux traitements », à la p. 7.)

L'équipe du Réseau juridique a travaillé à un rythme endiablé, sans relâche d'une séance à l'autre, à titre d'experts de panel, conférenciers, modérateurs, rapporteurs et commentateurs. Dans les pauses entre les séances, ils ont cumulé des entrevues qui ont fructifié : 100 articles dans la presse imprimée, 33 reportages radiophoniques et 11 reportages télé – bref, la voix du Réseau juridique a été entendue non seulement par les congressistes mais par un auditoire planétaire.

L'une des plus grandes percées dans les médias, au cours de SIDA 2006, fut la couverture de la conférence de presse du Réseau juridique pendant le congrès, qui fut notamment le premier thème de l'émission World Report, la principale émission matinale des nouvelles sur les ondes de la CBC Radio. Ce bulletin de nouvelles est écouté par plus d'un million de gens. Le reportage a traité des deux thèmes de la conférence de presse – les déboires pour la continuation de l'Insite (lieu sécuritaire pour l'injection à Vancouver) et les efforts pour faire en sorte que des programmes d'échange de seringues soient introduits dans les prisons du Canada. De plus, le communiqué du 15 août, à l'occasion de la conférence de presse, a fait partie du palmarès des 10 communiqués de presse les plus consultés (sur 337, ce jour-là) sur le site Internet du Groupe CNW (anciennement Canada NewsWire).

Pour en savoir plus, consultez www.aidslaw.ca/sida2006

AUTRES FAITS SAILLANTS

Chine

En juillet 2006, le Réseau juridique a participé à un atelier d'une semaine destiné aux ONG et portant sur le VIH, les droits humains et le plaidoyer juridique, à Beijing. Organisé conjointement par l'École de droit de la Temple University (Philadelphie) et le China HIV/AIDS Information Network (CHAIN), l'atelier a réuni 40 participants pour discuter des aspects juridiques et de droits humains liés à l'épidémie du VIH/sida en Chine, et du rôle des stratégies juridiques pour faire progresser les droits humains dans la réponse au VIH/sida.

En novembre 2006, le Réseau juridique a témoigné devant le Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes. Nous y avons présenté un aperçu de notre collaboration avec des ONG de la Chine, ainsi que des défis des droits humains en lien avec le VIH/sida, dans ce pays, en particulier pour les gais et lesbiennes, les travailleuses et travailleurs sexuels et les personnes qui font usage de drogue. Le Réseau juridique a souligné la nécessité d'un dialogue bilatéral sur les droits humains, à des échelons du gouvernement plus élevés que dans le cadre de l'actuel Dialogue Canada-Chine sur les droits de la personne; qui devrait inclure des organismes légitimes de la société civile des deux pays et qui devrait avoir un pouvoir d'influence sur les programmes de l'ACDI et les politiques d'Affaires étrangères Canada.

Dans le cadre du programme de petites subventions de l'ACDI, qui soutient des partenariats entre des organismes Canadiens et étrangers impliqués dans la lutte au VIH/sida, le Réseau juridique a collaboré avec l'Aizhixing Institute for Health Education, à Beijing, pour développer de la documentation sur le sida, fondée sur les droits humains, à l'intention des hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes (HRSH), en Chine.

En mars 2007, des employés du Réseau juridique ont rencontré le personnel de l'Aizhixing Institute ainsi que de courageux intervenants en matière de sida qui œuvrent dans des groupes de HRSH dans quatre villes du Nord-Est de la Chine; le but était d'être mieux informés de leurs défis de tous les jours et de raffiner le soutien technique que fournit le Réseau juridique dans cette région.

Russie

En juillet, novembre et décembre 2006, le Réseau juridique a eu des réunions avec des organismes partenaires à Moscou, Saint-Pétersbourg, Kazan (Tatarstan) et Balakovo (région de Saratov). Les réunions ont porté principalement sur la promotion des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida et sur la réforme des politiques en matière de drogue en se fondant sur les droits humains, y compris l'élaboration d'un cadre juridique pour rendre le traitement de substitution aux opiacés (TSO) disponible aux utilisateurs de drogue. À l'heure actuelle, le TSO est encore illégal, ce qui prive les personnes qui s'injectent des drogues d'un outil crucial de prévention du VIH.

En février et mars 2007, la Fondation NAN-Balakovo – un centre régional de formation pour intervenants sanitaires de première ligne dans la région de Saratov, dans le Sud de la Russie – a utilisé le matériel développé par le Réseau juridique, pour réaliser cinq séances de formation sur le droit international, le droit russe et le droit à la santé. Le matériel a fourni à plus de 60 participants de l'information de base sur les fondements juridiques relatifs à la réduction des méfaits, en droit russe, et a mis en relief les dispositions qui pourraient être utiles à plaider en faveur d'une réforme des politiques sur la drogue en misant sur les droits humains.

L'atelier a réuni des gens de la région de la Volga ainsi que de la Sibérie. On leur a présenté des situations hypothétiques qui impliquaient des violations de droits humains, puis on les invitait à trouver des moyens de s'y attaquer. Ils ont aussi entendu relater des exemples des quatre coins du monde, quant aux résultats éprouvés et aux pratiques exemplaires du TSO.

De plus, le Réseau juridique a désormais une page Internet en russe, à www.aidslaw.ca/ru. Elle présente notre mission, notre vision et nos valeurs ainsi que des liens à toutes nos publications disponibles en russe.

Tadjikistan

En décembre 2006, le Réseau juridique a organisé des rencontres à Dushanbe, capitale du pays, avec des collègues du principal ONG de réduction des méfaits et de politiques en matière de drogue, le RAN, de même que d'autres dépositaires d'enjeux. Un aspect important du travail du Réseau juridique au Tadjikistan inclut de l'assistance technique au RAN afin de développer une expertise juridique et des droits humains, pour la réforme des politiques sur la drogue. La première phase du projet implique l'adaptation, au contexte tadjik, de matériel de formation développé initialement pour la Russie au sujet des droits internationaux de la personne, du traitement humain de la toxicomanie ainsi que du TSO. Les deux ONG ont également discuté d'une éventuelle collaboration afin de répondre à la récente loi tadjike sur le sida, dont la formulation actuelle est trop vague, et dont la mise en œuvre nécessite des conseils d'orientation.

Ukraine

En mars 2007, le Réseau juridique et le département d'État de l'Ukraine pour l'Application des peines ont signé une entente de collaboration visant des mesures de réduction des méfaits dans les établissements correctionnels du pays. En vertu de l'entente, deux programmes pilotes d'échange de seringues d'une durée d'un an seront amorcés en septembre 2007, et seront examinés et évalués avec l'assistance de l'Organisation mondiale de la santé et du Bureau onusien contre la drogue et le crime. Le Réseau juridique continuera de fournir de l'assistance technique au département d'État, et l'assistera dans la mise en œuvre des projets pilotes, dans l'expansion de l'accès au traitement antirétroviral ainsi que dans l'introduction du traitement de substitution dans les établissements carcéraux.

Le même mois, le Réseau juridique a organisé à Kiev une rencontre d'une journée qui se concentrait sur la création d'une version internationale de son rapport publié en 2005, *Rien à notre sujet sans nous – Implication accrue et significative des personnes qui utilisent des drogues illégales : un impératif sanitaire, éthique et des droits humains*. Des participants de l'Ukraine et de la Russie ont discuté du manifeste que comprend ce rapport, et ils en ont produit une adaptation, en plus de réviser la liste des choses à faire et à éviter, et de discuter de questions organisationnelles.

Afrique occidentale

Au Sénégal, en octobre 2006, le Réseau juridique a procédé à l'examen d'un projet de l'Open Society Initiative of West Africa (OSIWA) et du Network Public Health Program de l'Open Society Institute, en vue de soutenir le développement de lois sur le sida fondées sur les droits humains, dans 18 pays de l'Afrique occidentale. Un atelier régional a été organisé; des consultants des 18 pays y ont participé et présenté des évaluations écrites de la situation des lois sur le sida dans la région; d'autres experts régionaux des Nations Unies et d'universités y ont également assisté.

Un certain nombre des lois sur le sida qui ont déjà été adoptées ou sont à l'étude, dans la région, sont fondées sur une loi modèle élaborée dans le cadre d'AWARE (Action for the West Africa Region), un projet financé par l'United States Agency for International Development (USAID). Malheureusement, la loi modèle d'AWARE n'aborde pas l'égalité des femmes, les droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels, ceux des personnes qui consomment des drogues, des hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, ni ceux des prisonniers outre le droit à l'information. La loi modèle d'AWARE ouvre la voie à une criminalisation étoffée de la transmission du VIH et de l'exposition à l'infection, à l'encontre des recommandations de l'ONU, et elle renferme aussi des dispositions discutables au sujet du test de sérodiagnostic du VIH. Le Réseau juridique a adressé des recommandations à l'OSIWA et à l'OSI, en lien avec les défis qu'ils rencontrent dans la tâche de trouver des moyens de soutenir dans cette région des lois fondées sur les droits humains, en ce qui a trait au VIH/sida, à la lumière de ces réalités.

En août 2006, à la veille du XVI^e Congrès international sur le sida, le Réseau juridique a complété un travail de préparation et de planification qui a duré plusieurs mois, et il a donné le coup d'envoi à son nouveau site Internet refondu.

Créée avec l'aide de HJC New Media, un cabinet torontois spécialisé dans la conception de sites Internet pour des organismes à but non lucratif, la nouvelle allure et la fonctionnalité rehaussée ont amélioré d'un autre cran la présence du Réseau juridique sur la cybertaine, tout en maintenant son bilinguisme complet et son identité de ressource définitive en matière de droits de la personne liés au VIH/sida. Le Réseau juridique a également amorcé des efforts en vue de mettre en relief et d'améliorer l'accès électronique à ses nombreuses publications traduites en d'autres langues que le français et l'anglais.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2006

Plus de 100 personnes étaient réunies dans la région de la Capitale nationale canadienne pour les assemblées générales annuelles conjointes du Réseau juridique et de la Coalition interagence sida et développement (CISD). Les a.g.a. et ateliers de perfectionnement, à Gatineau, Québec, du 28 au 30 septembre, ont été inaugurés par la remise des Prix de l'Action contre le VIH/sida et pour les droits humains.

Le lauréat du Prix international, Gareth Williams, coordonnateur du Jamaica Forum for Lesbians, All-Sexuals and Gays (J-FLAG), a ému l'auditoire en parlant de l'hostilité et des abus que rencontrent les gais et lesbiennes en Jamaïque. Son discours a fait suite à un vibrant hommage qu'il a prononcé en conjonction avec Robert Carr, membre du conseil d'administration du Réseau juridique, à la mémoire de Steve Harvey, l'activiste jamaïcain pour les droits humains et contre le sida qui a été tué en décembre 2005. Williams a été tout aussi éloquent lors d'une réunion avec des responsables de l'Agence canadienne de développement international ainsi que d'Affaires étrangères Canada, le deuxième jour de l'a.g.a., où il a fait remarquer l'impossibilité de mettre en œuvre des programmes efficaces contre le VIH/sida si les hommes gais sont confrontés à des abus et à de la violence qui demeurent impunis.

Tristement, quelques mois plus tard, M. Williams a été l'une des quatre victimes d'un troublant crime homophobe, à Kingston, Jamaïque. Le 14 février, lui et trois autres hommes ont été étiquetés comme homosexuels et empêchés de ressortir d'une pharmacie pendant plus d'une heure. À l'extérieur, une foule de quelques centaines de personnes criaient des insultes homophobes et demandaient au personnel de la pharmacie de leur livrer les quatre hommes. Certains manifestants réclamaient même la mort des quatre hommes. La police a dû avoir recours au gaz lacrymogène pour disperser la foule afin que les hommes puissent quitter les lieux. M. Williams raconte avoir été frappé à coups de pistolet, par des policiers, et blâmé d'avoir provoqué la foule parce qu'il est gai.

C'est l'organisme Stella qui a reçu le Prix canadien. Claire Thiboutot, directrice générale de cet organisme hors pair de travailleuses sexuelles établi à Montréal, a souligné le défi perpétuel que constitue la criminalisation du travail sexuel au Canada et dans le monde, qui empêche les personnes de l'exercer dans des conditions aussi sûres que possible. Elle a dénoncé la tendance persistante des bailleurs de fonds et des gouvernements à considérer les travailleuses et travailleurs sexuels comme des « vecteurs » du VIH qu'il faut cibler par des programmes de lutte au VIH/sida afin de sauver les « femmes respectables » des clients. On a également présenté le court-métrage produit par Stella, qui présente les faits saillants du Forum XXX de mai 2005, un colloque international avant-gardiste auquel ont participé des organismes de travailleuses sexuelles qui sont unis par leur combat pour les droits de la personne.

Outre cette cérémonie des Prix et les a.g.a., les membres ont apprécié trois ateliers du Réseau juridique – l'un sur les relations médias, un autre sur les obstacles aux programmes d'échange de seringues au Canada, et un troisième sur les considérations liées au genre sexuel dans la recherche sur le VIH/sida.

L'a.g.a de 2007 se tiendra les 10 et 11 juin, à Toronto, conjointement à celle du Groupe de travail canadien sur le VIH et la réinsertion sociale (GTCVRS).

Pour en savoir plus, consultez www.aidslaw.ca/aga

FAITS ET CHIFFRES

Les faits et chiffres suivants sont en quelque sorte un instantané des activités du Réseau juridique entre le 1^{er} juin 2006 et le 31 mars 2007.

150+

NOMBRE APPROXIMATIF D'ARTICLES IMPRIMÉS DANS LESQUELS DES EMPLOYÉS DU RÉSEAU JURIDIQUE ONT ÉTÉ CITÉS

18

NOMBRE D'AVIS AUX MÉDIAS ET DE COMMUNIQUÉS DIFFUSÉS PAR LE RÉSEAU JURIDIQUE EN LIEN AVEC DIVERS ENJEUX DES DROITS HUMAINS

198

NOMBRE DE DEMANDES DE JOURNALISTES REÇUES AU RÉSEAU JURIDIQUE (DE MÉDIAS ALLANT DE L'AGENCE FRANCE-PRESSE À AL JAZEERA INTERNATIONAL, EN PASSANT PAR LE RÉSEAU DE L'INFORMATION (RDI) ET LE *JOURNAL DE L'ASSOCIATION MÉDICALE CANADIENNE*)

100+

NOMBRE APPROXIMATIF D'ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION OU DE RADIO OÙ DES EMPLOYÉS DU RÉSEAU JURIDIQUE ONT ÉTÉ VUS ET ENTENDUS

329

NOMBRE DE DEMANDES D'INFORMATION REÇUES PAR COURRIEL, TÉLÉPHONE OU TÉLÉCOPIE, ET AUXQUELLES DES EMPLOYÉS DU RÉSEAU JURIDIQUE ONT DONNÉ SUITE

PUBLICATIONS

« AIDS and public security: the other side of the coin », dans *The Lancet*, volume 369, numéro 9563 (3 mars 2007)

Closed to Reason: The International Narcotics Control Board and HIV/AIDS

Compte-rendu : Réseautage mondial en matière de sida, droit et droits humains – Une rencontre satellite du XVI^e Congrès international sur le sida

Examen du Régime canadien d'accès aux médicaments – Mémoire du Réseau juridique au Gouvernement du Canada

Le défi (raté) du changement : Analyse du rapport du Sous-comité de l'examen des lois sur le racolage

Legislating for Health and Human Rights: Model Law on Drug Use and HIV/AIDS

Legislation to Authorize Forced Testing of Federal Prisoners for HIV: An Unjustified Violation of Human Rights – Submission to the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness Canada

« Medicines for all? Commitment and compromise in the fight for Canada's law on compulsory licensing for export », dans *The Power of Pills* (Pluto Books, 2006)

« Model law to address HIV/AIDS in prison », dans *International Journal of Prisoner Health*, volume 2, numéro 3 (septembre 2006)

Nouvelles du Réseau, numéro 25

Nouvelles du Réseau, numéro 24

Nouvelles du Réseau, numéro 23

Nouvelles du Réseau juridique, numéro 26

Nouvelle sur le Projet de loi C-9, *Loi modifiant le Code criminel (emprisonnement avec sursis)*

« Pledges and pitfalls: Canada's legislation on compulsory licensing of pharmaceuticals for export », dans *International Journal of Intellectual Property Management*, volume 1, numéros 1/2, 2006

Rapport annuel 2005–2006

Revue VIH/sida, droit et politiques, volume 11, numéros 2/3

« Rhetoric and reality: HIV/AIDS as a human rights issue », dans *The Global Politics of AIDS* (Lynne Rienner, 2007)

« Rights and lessons scorned: HIV/AIDS and human rights in Eurasia », dans *HIV/AIDS in Russia and Eurasia*, volume 1 (Palgrave MacMillan, 2006)

Shelley v. the United Kingdom: Response to the submission of the U.K. government

Shelley v. the United Kingdom: Submissions of the Intervenors in the European Court of Human Rights

Une option trompeuse et malavisée : l'incarcération obligatoire pour certaines infractions liées à la drogue – Mémoire présenté au Comité permanent des Communes sur la justice et les droits de la personne, concernant le projet de loi C-9, *Loi modifiant le Code criminel (emprisonnement avec sursis)*

Pour en savoir plus, consultez www.aidslaw.ca/lespublications

COMMUNIQUÉS

28 février 2007 – L'Organe anti-drogue évalue injustement le Canada pour ses mesures pragmatiques et efficaces contre le VIH

27 février 2007 – Un nouveau rapport signale que l'Organe international de contrôle des stupéfiants empêche une prévention efficace du VIH parmi les utilisateurs de drogue

20 février 2007 – L'ex-Envoyé spécial de l'ONU se joindra à l'appel pour une plus grande transparence de l'OICS (Avis aux médias)

16 février 2007 – Legal Network Condemns Anti-gay Mob Attack on Award-winning Jamaican Activist

13 décembre 2006 – Le rapport des Communes sur la prostitution oublie les travailleuses sexuelles

4 décembre 2006 – L'abolition du projet de tatouage sécuritaire en prison : une décision irresponsable, selon le Réseau juridique

1 décembre 2006 – NGOs welcome renewed focus on AIDS, but say pledge falls short

28 novembre 2006 – L'examen des programmes sur le sida devrait appuyer des fonds accrus pour les plus vulnérables, affirment les organismes nationaux

24 novembre 2006 – Les ministres de la Santé et de l'Industrie devraient abolir les lourdeurs bureaucratiques de la loi canadienne sur les médicaments génériques destinés à l'exportation

28 septembre 2006 – Des travailleuses sexuelles montréalaises et un activiste jamaïcain pour les droits des GLBT, lauréats des prix 2006 de l'action contre le VIH/sida et pour les droits humains

25 septembre 2006 – Prix 2006 de l'Action contre le VIH/sida et pour les droits humains (Avis aux médias)

2 septembre 2006 – L'indécision du ministre de la Santé à l'égard de l'Insite fait fi des preuves scientifiques

18 août 2006 – Des organisations exigent une révision rapide de la loi canadienne sur les médicaments génériques destinés à l'exportation

15 août 2006 – Monsieur Harper a besoin d'une dose de réalité : Le premier ministre devrait prendre des décisions de vie ou de mort en se fondant sur les faits et données plutôt que sur l'idéologie, affirme le Réseau juridique

14 août 2006 – Faits ou idéologie ? Le Réseau juridique demande l'engagement du gouvernement canadien à l'égard du lieu sécuritaire d'injection et de l'échange de seringues en prison (Avis aux médias)

10 août 2006 – Les résultats viendront-ils ? Examen de la promesse du Canada sur l'exportation de médicaments anti-VIH/sida abordables (Avis aux médias)

9 août 2006 – Quatre actions proposées pour le Canada : Appel à l'action de Stephen Lewis et d'organismes canadiens de la société civile, devant la crise mondiale du sida

2 août 2006 – Stephen Lewis et des organismes de la société civile lancent un plan d'action canadien pour la lutte mondiale au sida (Avis aux médias)

Pour en savoir plus, consultez www.aidslaw.ca/medias

NOS GENS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutif

Le-Ann Dolan, *présidente*

Darlène Palmer, *vice-présidente*

James (« Jim ») Burns, *secrétaire*

Ruth Carey, *trésorière* (jusqu'au 31 décembre 2006)

David Olson, *trésorier* (à compter du 17 février 2007)

Membres

David Barr

Denise Becker

William Booth

Robert Carr

Anna-Louise Crago

Rosemary Fayant

Stefan Matiation

David Olson

PERSONNEL

Joanne Csete, *directrice générale**

Unité des politiques

Richard Elliott, *directeur adjoint**

Glenn Betteridge, *analyste principal des politiques*

Alana Klein, *analyste principale des politiques*

Richard Pearshouse, *analyste principal des politiques*

Leah Utyasheva, *analyste principale des politiques*

Unité des communications

Leon Mar, *directeur des communications**

Vajdon Sohaili, *spécialiste des communications*

Unité du soutien aux programmes

Terry Gould, *coordonnateur du soutien aux programmes**

Taslim Madhani, *adjointe administrative*

Doriana Schiavi, *agente financière*

* Équipe de gestion

ÉTUDIANTS EN STAGE D'ÉTÉ

Jennifer Chan, University of Victoria

Tim Franklin, University of Toronto

Sara Kushner, Université McGill

Ellen Silver, University of Toronto

BÉNÉVOLE

Glenn Dodge

REMERCIEMENTS

La générosité de nos donateurs est un élément crucial de la réussite de nos programmes et projets. Nous remercions les personnes et organismes suivants pour leurs contributions et leur appui.

Organismes

- Agence canadienne de développement international
- Agence de santé publique du Canada
- ARC International
- Association des universités et collèges du Canada
- Bureau de lutte contre le VIH/sida, Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario
- Direction des affaires internationales, Santé Canada
- Fondation Levi Strauss
- Fondation Stephen Lewis
- Ford Foundation
- Global Students' Outreach Association (GOSA), University of British Columbia

- Hilda Mullen Foundation
- Human Rights Watch
- International Harm Reduction Development Program, Open Society Institute
- Law and Health Initiative, Open Society Institute
- Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Individus

Joan Anderson
David Barr
Michael Battista
Line Beauchesne
Denise Becker
Jean-Pierre Béiisle
Glenn Betteridge
Louise Binder
William Booth
Glen Brown

Theodore de Bruyn
Twyla DeMello
Le-Ann Dolan
Josée Dussault
Dionne Falconer
Klaus Jochem
Marita Killen
Stefan Matiation
Guy Milner
Suzanne Owen
Nicola Stein
Lori Stolz
Lesley Stubbs
David Thompson
Richard Alan Wood
Donateurs anonymes

Pour savoir comment vous pouvez appuyer notre travail, consultez www.aidslaw.ca/dons

BILAN

Au 31 mars 2007

ACTIF—COURT TERME

	2007	2006
Encaisse	\$329,095	\$142,272
Investissement à court terme	113,062	31,445
Sommes à recevoir	82,703	262,994
Frais payés d'avance	14,781	22,905
	539,641	459,616
Immobilisations	4,662	10,751
	\$544,303	\$470,367

PASSIF À COURT TERME ET ACTIF NET

Passif—Court terme		
Comptes-fournisseurs et frais courus	\$175,123	\$119,976
Subventions reportées	289,481	271,792
	464,604	391,768
Actifs nets investis en immobilisations	4,662	10,751
Nos affectés	75,037	67,848
	79,699	78,599
	\$544,303	\$470,367

RESULTATS

Pour l'année terminée le 31 mars 2007

PRODUITS

	2007	2006
Subventions rants	\$1,446,970	\$1,358,972
Frais de services et recouvrement des coûts	37,569	69,621
Cotisations	14,414	17,022
Dons	10,429	8,395
Intérêts et autres	23,129	20,971
	1,532,511	1,474,981

CHARGES

Employé-es	774,475	668,583
Honoraires	205,627	251,654
Voyagement	198,877	208,142
Informations et publications	87,024	84,310
Communication	71,933	58,688
Loyer et entretien	61,444	78,505
Activités hors pays	58,440	27,562
Fournitures de bureau	18,376	25,982
Soutien au bureau et entretien	14,489	10,309
Installations et équipement	9,862	16,342
Autres	24,775	38,710
Amortissement	6,089	5,854
	1,531,411	1,474,641

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES POUR L'ANNÉE

	\$1,100	\$340
--	---------	-------